



Institut de Droit Communautaire

Institute of Community Law

“Agir pour l’intégration africaine”



L’Institut de Droit Communautaire (IDC) organise, à l’attention des Juristes de l’espace OHADA, un séminaire international relatif au nouveau droit des sûretés sur le thème : «**Le droit des sûretés et le financement du crédit dans l’espace OHADA** », les 13 et 14 avril 2016 à Abidjan (Côte d’Ivoire) à l’Hôtel IVOTEL.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L’acte uniforme sur les sûretés du 17 avril 1997, était confronté, dans son application, à certaines insuffisances et difficultés qui ont conduit le législateur OHADA à entreprendre des réformes. Ainsi, un nouvel acte uniforme adopté le 15 décembre 2010, est entré en vigueur le 16 mai 2011. Les réformes apportées audit acte avaient un double objectif. Elles visaient d’une part, l’accroissement de la sécurité juridique des acteurs économiques des Etats Membres et d’autre part la création au profit des créanciers, d’instruments juridiques efficaces par l’assouplissement des modalités de constitution ou de réalisation des sûretés existantes et l’introduction de nouveaux types de sûretés.

C’est dans le but de contribuer à la promotion et à la vulgarisation des innovations du nouvel acte uniforme sur les sûretés que l’Institut de Droit Communautaire, dont l’une des missions est la promotion des outils d’intégration juridique, organise un séminaire de formation avec pour thème « *Le droit des sûretés et le financement du crédit dans l’espace OHADA* »

II. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Outre la mise en relief des impacts des innovations de l'Acte uniforme portant organisation des sûretés sur l'activité économique dans les États membres, les objectifs du présent séminaire sont entre autres de permettre aux participants de :

- Connaître les différentes garanties existantes et leurs modalités de constitution.
- Choisir et mettre en œuvre les garanties les plus adaptées aux risques identifiés.
- Maîtriser les nouveaux textes OHADA relatifs aux sûretés personnelles et spécifiques
- Mieux gérer la transition entre les pratiques antérieures et celles désormais prévues par le nouveau droit des sûretés OHADA
- Comprendre et mieux assimiler les réformes introduites par l'acte uniforme OHADA révisé en matière des sûretés réelles notamment :
 - La redéfinition des notions de gage et de nantissement
 - La simplification des conditions de constitution du gage et du nantissement
 - L'extension de l'assiette des sûretés réelles mobilières
 - L'amélioration et la simplification des modalités de réalisation des sûretés réelles
 - La facilitation et l'amélioration des mesures de publicité
 - L'amélioration du régime des hypothèques



III. Méthodes pédagogiques :

- Méthodes interactive et participative
- Echanges avec les animateurs
- Cas pratiques

IV. PUBLIC CIBLE

- Les Directeurs et Responsables juridiques ;
- Les Avocats ;
- Les Notaires ;
- Les juristes d'entreprise ;
- Les experts comptables ;
- Les chefs d'agences de banques et établissements financiers
- Les Responsables des sociétés d'assurances ;

V. INTERVENANTS

1. **Docteur François KOMOIN**, Magistrat hors hiérarchie, Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan
2. **Docteur Mathurin BROU KOUAKOU N'GUESSAN**, Magistrat, conseiller à la Cour Suprême, Maitre-assistant des facultés de droit.
3. **Maître Michel BRIZOUA BI**, Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire, Associé au Cabinet BILE-AKA, BRIZOUA-BI & Associés, Président de « African Business Law Firms Association » (ABLFA)

VI. MODALITES DE PARTICIPATION

Le coût du séminaire de formation est de trois cent mille (300.000) FCFA TTC par participant, et 500.000FCFA TTC pour deux participants inscrits par une même structure.

Ce coût couvre les rubriques suivantes :

- La documentation
- Deux (2) pauses café
- Deux (2) déjeuners

